



RAPPORT ANNUEL

2021

SOMMAIRE

Page 4	GOUVERNANCE
Page 5	SYNTHESE DE L'ANNEE & FAITS MARQUANTS
Page 10	RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES
Page 12	COMPTES ANNUELS

DIRECTEURS DE SERVICE

Frédéric PAULIC	Directeur Général Adjoint Directeur des Opérations
Sylvie BOUDET	Directrice des Engagements
Giulia BIANCHI	Directrice Marketing et Partenariats
Caroline LAFAURIE	Directrice du Réseau
Anne MOREAU	Directrice Relations Institutionnelles & Sociales Secrétaire du Conseil d'Administration
Frank PANDOLFI	Directeur des Systèmes d'Information
François-Xavier SOURDOIS	Directeur Administratif et Financier
Régis TEISSEIRE	Directeur du Contrôle

Elu à la Présidence de la SIAGI le 24 février 2022, c'est avec beaucoup de plaisir que je retrouve cette institution dont j'ai pu expérimenter, lors d'une précédente mandature, le positionnement, l'utilité et les actions en faveur du développement économique du pays.

Avec le dynamisme qui la caractérise depuis de longues années, la SIAGI a repris en 2021 le chemin d'une activité soutenue, celle-ci se situant entre l'année 2018 et l'année 2019, laquelle avait été exceptionnelle.

En parallèle, les encours sains ont augmenté et les encours douteux et douteux compromis ont suivi la tendance nationale à la baisse, ces différentes tendances lui permettant d'afficher une solvabilité constante.

Des points de vigilance subsistent : la concurrence des programmes européens qui proposent désormais une garantie directe aux banques ; la période bien amorcée des premiers remboursements de PGE, qui amène à rester vigilant sur la solvabilité des entreprises en 2022 et 2023 ; l'actualité politique et économique également, même si elle donne autant d'occasions à la SIAGI de mettre en lumière le rôle clé des sociétés de caution mutuelle pour être aux côtés des entreprises dans un contexte international tendu.

2022 sera l'année du nouveau plan stratégique pour les 5 années à venir. Nous aurons à cœur de soutenir avec vigueur et agilité le réel souffle entrepreneurial que nous constatons, porté par un regain d'attractivité des territoires, un regard nouveau sur les métiers artisanaux, des chefs d'entreprise qui font la part belle à la reconversion professionnelle, et une volonté affirmée de développement durable et de protection de l'environnement.

Gabriel HOLLANDER, Président du Conseil d'Administration



Depuis le 24 février 2022, l'environnement économique est en changement. Il n'est plus lié à des événements sanitaires mais géopolitiques.

Même si des signaux de modification des modèles avaient été révélés pendant la période pandémique, l'ampleur des impacts a surpris.

Dans ce contexte d'incertitudes avec le retour de mécanismes inflationnistes par les matières premières, l'énergie, les salaires et les charges, les entreprises se doivent d'adopter une gestion plus attentive.

De surcroît, la période des taux anormalement bas est révolue, les taux d'intérêt remontent, la solvabilité des entreprises va baisser. Le besoin de garantie va croître.

L'entrepreneuriat « indépendant » va poursuivre son enracinement dans le paysage national. Il se crée, il se développe, il se reprend, il se recrée.

Il est surtout à même, par un mode d'action rapide et direct, de prioriser les transitions environnementales et numériques dès lors qu'il est accompagné.

Pour la partie financement, la SIAGI assurera son rôle de société de garantie.

Et même mieux, et même plus.

Michel COTTET, Directeur Général



GOUVERNANCE

ADMINISTRATEURS

Gabriel HOLLANDER

Président du Conseil d'Administration

Personne Qualifiée - Président de la CND PAS DE CALAIS

Joël FOURNY

Président CMA France - **Membre de Droit**

Fabienne MUNOZ

Vice-Présidente

Personne Qualifiée - Présidente de la CND ARDECHE

Michel Aoustin

Président CMAR BRETAGNE

Philippe BAILLY

Caisse Centrale du Groupe Crédit Mutuel

François BEAUPERE

Personne Qualifiée - Représentant des Chambres d'Agriculture

Thomas BLANCO

SACAM Participations - Groupe Crédit Agricole

Quentin BOUCLY

Bpifrance

Jean-Philippe BOYER

Président CND SAONE ET LOIRE

Geneviève BRANGE

Présidente CND CHARENTE

Joseph CALVI

Président CMAR OCCITANIE

Luc DUPRÉ

Président CND MAYENNE

Christian GEISSMANN

Personne Qualifiée - Représentant des CCI

Cédric HURAUULT

LCL – Le Crédit Lyonnais

Olivier LAPEYRE

BNP PARIBAS

Jean-Denis MESLIN

Président CND MANCHE

Henri SALOMON

Président CMAR MARTINIQUE

COMITÉ de NOMINATIONS ET DE RÉMUNÉRATIONS

Joël FOURNY

Président CMA France

Gabriel HOLLANDER

Président de la CND PAS DE CALAIS

Thomas BLANCO

SACAM Participations - Groupe Crédit Agricole

CENSEURS

Francis BUSSIÈRE

Président CMAR ILE-DE-FRANCE

Daniel DEMEULENAERE

Bpifrance

Christine DIETSCHY

Société Générale

Valérie DUMONT

CEGC - Groupe BPCE

Vincent GAUD

Président CMAR AUVERGNE RHONE-ALPES

Philippe GUILBERT

Président CND NORD

Mickael LE NEZET

La Banque Postale

Jean-Charles MARTINELLI

Président CMAR CORSE

Aline MERIAU

Présidente CMAR CENTRE-VAL-DE-LOIRE

COMITÉ d'AUDIT et des RISQUES

Philippe BAILLY

Caisse Centrale du Groupe Crédit Mutuel

Thomas BLANCO – Président du Comité

SACAM Participations - Groupe Crédit Agricole

Quentin BOUCLY

BPIFRANCE

Joseph CALVI

Président CMAR OCCITANIE

Jean-Denis MESLIN

Président CND MANCHE

Christophe RICHARD

Président CMAR GRAND EST

COMITÉ FINANCIER

Geneviève BRANGÉ

Présidente CND CHARENTE

Julien GONDARD

DG CMA France

Olivier LAPEYRE – Président du Comité

BNP PARIBAS

Gilles RAYNAUD

LCL LE CREDIT LYONNAIS

Roland ROLFO

Président CND VAR

Jean-François VEZIE

BPIFRANCE

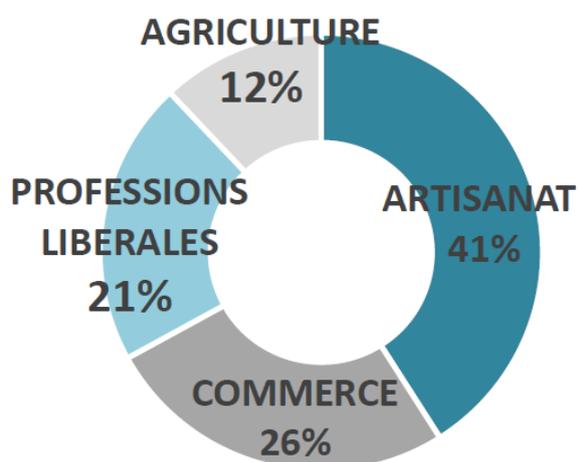
Bernard ZAKIA, Commissaire du Gouvernement, contrôleur général économique et financier à la Direction Générale du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances

ACTIVITÉ : SYNTHÈSE de L'ANNÉE

L'année 2021, avec près de 4 800 opérations garanties pour 945 M€ de prêts, retrouve la vitalité des années pré-COVID. Les mesures d'accompagnement nationales d'une part, et européennes d'autre part avec le soutien du Fonds Européen d'Investissement (programme COSME-COVID), ont porté leurs fruits.

Le niveau d'activité 2021 se situe à mi-chemin entre l'année 2018 et l'année 2019, celle-ci ayant été exceptionnelle. Les demandes de garantie sur le financement de nouveaux projets d'installation, et de reprise d'entreprise sont ainsi reparties à la hausse. 54% du nombre de projets garantis concerne l'artisanat, évolution liée à la distribution croissante de la garantie 5/50 sur le portail Garantie Pro. L'alimentation avec 160 M€ de crédits garantis, enregistre une progression de 57%, notamment sur les activités de boulangeries-pâtisseries et alimentation générale et représente 41% des volumes garantis sur le marché de l'Artisanat. En parallèle, les charges d'exploitation ont été contenues, comme les défauts, notamment grâce aux mesures publiques de soutien.

La hausse enregistrée en 2021 se constate sur tous les marchés, sauf l'agriculture qui ne représente désormais plus que 12% de l'activité (vs 21% en 2020) ; ceci est dû à une forte baisse de la demande de garantie des projets de méthanisation de 76 M€ en 2020 à 39 M€ en 2021, ainsi qu'à la concurrence du programme INAF du ministère de l'Agriculture.



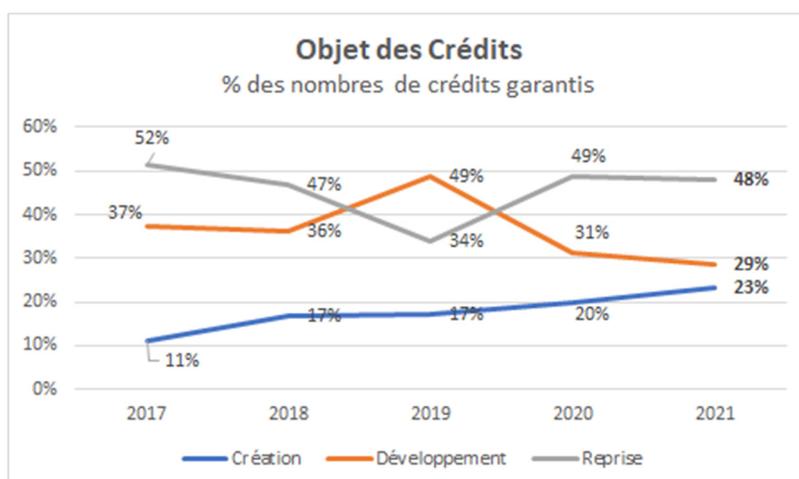
La progression globale de 13% des volumes a été portée surtout par les marchés de l'Artisanat (+44%) et du Commerce (+22%) et, dans une moindre mesure, par le marché des professions libérales (+3%) du fait de l'activité avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans la garantie des notaires.

L'artisanat, avec 54% du nombre de projets garantis, dépasse l'année 2019 particulièrement active sur ce marché. Le Commerce fait également une belle progression, sans toutefois retrouver le niveau de 2019.

*% des volumes de crédits garantis
(hors marché Associations qui représente environ 3 M€ chaque année)*

→ OBJET DES CRÉDITS

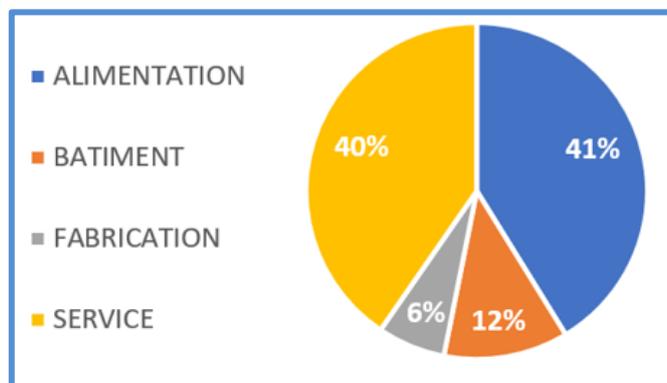
La création d'entreprise, avec l'effet de la garantie 5/50, continue sa progression, répondant ainsi à un besoin de garantie sur les petits montants, notamment dans le secteur du bâtiment. Ainsi 369 projets sur 535 sont des créations d'entreprise. L'artisanat représente 56% des reprises d'entreprise.



➔ ARTISANAT PAR SECTEUR

Le marché de l'Artisanat représente 54% des contrats et 41% des volumes garantis.

Cette évolution est liée à la distribution croissante de la Garantie 5/50 sur le portail Garantie Pro, dont le marché Artisanat est le principal bénéficiaire (379 sur les 535 projets garantis).



➔ **L'Alimentation** avec 160 M€ de crédits garantis, enregistre une progression de 57%, notamment sur l'activité de boulangerie-pâtisserie qui représente désormais la moitié du secteur.

➔ **Le Bâtiment**, avec 46 M€ de crédits garantis, représente 12% de l'activité de la SIAGI. Sa progression de 46% porte principalement sur les activités d'installations électriques et de menuiserie.

➔ Le volume de crédits garantis au bénéfice des entreprises artisanales du secteur des **Services** augmente de plus de 30% et atteint 157 M€ de crédits garantis. Le transport de voyageurs et les salons de coiffure enregistrent des progressions de 70%.

➔ Les entreprises artisanales de **Fabrication** ont, elles aussi, enregistré une belle progression. Les 25 M€ de crédits garantis représentent 6% de l'activité de la SIAGI sur le marché de l'Artisanat.

➔ FOCUS 5-50 :

Le nombre de garanties 5-50 délivrées en 2021 a doublé par rapport à 2020 (535 vs 280 en nombre et 14,5 M€ vs 7,5 M€). Près de 70% des garanties ont concerné des opérations de création (60% en 2020)

Le secteur du bâtiment a bénéficié de 26% de ces garanties en 2021 (24% en 2020)

➔ RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

La SIAGI, dans le cadre de ses activités de garantie, prend en compte les enjeux environnementaux.

Ainsi, elle dynamise son intervention sur le secteur du **transport fluvial**, moins polluant, et s'engage pour accompagner la transition écologique du secteur.

Dans la même optique, les projets de **méthanisation** sont accompagnés afin de soutenir la production de biogaz, et de fertilisant pour l'agriculture.

➔ FOCUS SUR LA FRANCHISE

123 M€ de crédits ont été garantis dans le cadre d'opérations en franchise contre 81 M€ en 2020, soit une progression de 41% des volumes garantis, expliquée à la fois par un effet de rattrapage à la suite de la mise en sommeil de projets en 2020, et par de nouvelles enseignes référencées (plus de 20 sur l'exercice) ; au total, 228 enseignes ont ainsi été accompagnées.

A noter la modification des critères d'intervention, qui devrait faire croître nos interventions dans les prochaines années :

- Hausse du plafond d'encours risques par franchisé à 800 K€
- Ouverture des dossiers aux investisseurs

FAITS MARQUANTS

Accompagnement du plan de relance par diverses actions de soutien de l'investissement dans les petites entreprises :

- En complément ou en alternative au PGE, la SIAGI a conclu en 2020 un accord valable jusqu'au 30 juin 2021 avec le Fonds Européen d'Investissement pour garantir les prêts de trésorerie des petites entreprises d'un montant compris entre 5 000 et 150 000 euros.
Cet accord, intégré au programme européen COSME, a permis de rehausser la couverture des risques de crédit à 80% (60% dans le programme initial) et de garantir ainsi 267 projets pour un volume de crédits de 23,2M€.



- Elle a également souscrit au programme EGF, European Guarantee Fund, programme courant jusqu'en décembre 2022, permettant de garantir 60% des crédits d'investissements et de trésorerie de 2 à 15 ans, sans critère restrictif (type cotation BdF, Résultat net négatif, etc). En 2021, 66 contrats ont d'ores et déjà été mis en place pour 20,3 M€.
- Elle a continué à développer ses partenariats avec les **conseils régionaux** : la région Normandie a ainsi élargi son intervention aux exploitations agricoles, aquacoles et de pêche. La couverture des risques a été portée de 70% à 80% pour tous les projets, y compris les prêts de trésorerie ; la Région a doté le fonds géré par la SIAGI d'un nouvel abondement à hauteur de 560 000 € portant le fonds à 1 010 000€.



RÉGION
NORMANDIE



- **Relais des politiques de dynamisation des centres villes** : dans le cadre de son partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, 1313 entreprises ont été garanties depuis 2019 au sein des 222 villes du programme, les régions Grand Est, Nouvelle Aquitaine et Hauts de France étant les plus représentées (472 entreprises garanties en 2021).
- **Education financière des chefs d'entreprise** : diverses actions ont été menées pour former et informer les chefs d'entreprise et futurs chefs d'entreprise sur des bonnes pratiques de gestion : ainsi, en partenariat avec la CAPEB et BNP Factor d'une part, et le syndicat patronal des Boulangers du Grand Paris, d'autre part, des solutions concrètes pour améliorer la trésorerie ont été présentées lors de webinaires : réaménager sa dette, emprunter plutôt que d'acheter au comptant, faire baisser ses charges fixes, rééchelonner ses remboursements bancaires et dégager de nouvelles lignes de crédit, ceci dans un contexte post Covid.
D'autres actions se sont également déroulées en collaboration avec les Epiciers de France, à destination de créateurs et repreneurs d'entreprise.

- Poursuite des **investissements digitaux** pour optimiser les process, au travers du portail Garantie Pro. L'investissement s'est élevé en 2021 à 375 K€ (vs 420 K€ en 2020).



- **Participation au sein de l'Observatoire du Financement des Entreprises**, lequel a publié 2 rapports, l'un sur l'accès des TPE/PME aux services bancaires, sujet sur lequel la SIAGI a apporté son éclairage de garant, l'autre sur les fonds propres des entreprises.

POLITIQUE de RISQUES et ENGAGEMENTS

Pour suivre la demande du marché et soutenir les orientations en termes de développement durable de certains secteurs, la SIAGI a rehaussé ses plafonds d'engagement, sur trois secteurs : la méthanisation pour s'adapter au dimensionnement des projets et à la couverture de risque souhaitée par les partenaires bancaires, les franchises pour développer ce segment, et les transports fluviaux afin d'accompagner la transition écologique du secteur. Sur l'outre-mer, elle a élargi sa zone d'intervention à Saint Barthélémy, Saint Martin (partie française) et Saint Pierre et Miquelon, avec une attention particulière au secteur du CHR limité en risque unitaire à 200k€.

Elle a également adapté au contexte Covid sa méthode de calcul des provisions. Elle a pour cela évalué les risques « attendus » non avérés, traduisant la fragilisation de l'encours, pour un montant de 8,440 k€, complété en 2021 par une provision de 2,3M€. Cette évaluation a été réalisée à partir de l'identification dans le portefeuille des codes NAF aidés par les politiques publiques (secteurs dits « aidés »).

DÉFAILLANCES

Les défaillances : traitement des défauts, indemnisations et coût du risque

Confirmé par la Banque de France, le niveau des défaillances en France en 2021 a continué à baisser de l'ordre de 12% (vs 2020 - 46,1%).

A la SIAGI, l'exposition aux défauts survenus en 2021 a été de 4,7 M€ (soit -19%, vs - 44% en 2020).

Comme en 2020, elle a complété la survenance des défauts par une estimation de la hausse du niveau de risques. Elle a pour cela actualisé les risques « attendus » non avérés, traduisant la fragilisation de l'encours, pour un montant de 10,7 M€. Cette évaluation a été réalisée à partir de l'identification dans le portefeuille des codes NAF soutenus par les politiques publiques (secteurs dits « aidés »).

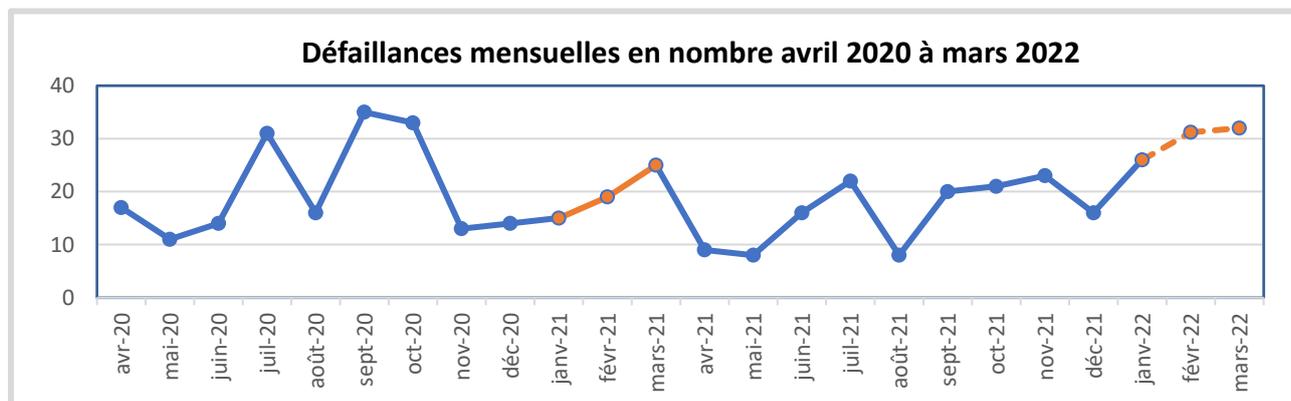
Le volume des indemnisations progresse de 17% à 5,59 M€ vs 4,85 M€ en 2020, loin du niveau de 2019 à 9,59 M€. Cette progression est parallèle à la hausse de nos engagements avec l'exercice précédent.

Le solde des flux entrées/sorties des défauts a réduit de 6 M€ l'exposition au défaut de l'encours douteux compromis (vs 2,7 M€ en 2020).

Le coût du risque s'élève à 6,2 M€ en 2021 soit une baisse de 45% (11,5M€ en 2020), malgré une provision supplémentaire de 2,3 M€ sur risques attendus non avérés en complément de celle constituée en 2020 à hauteur de 8,4 M€.

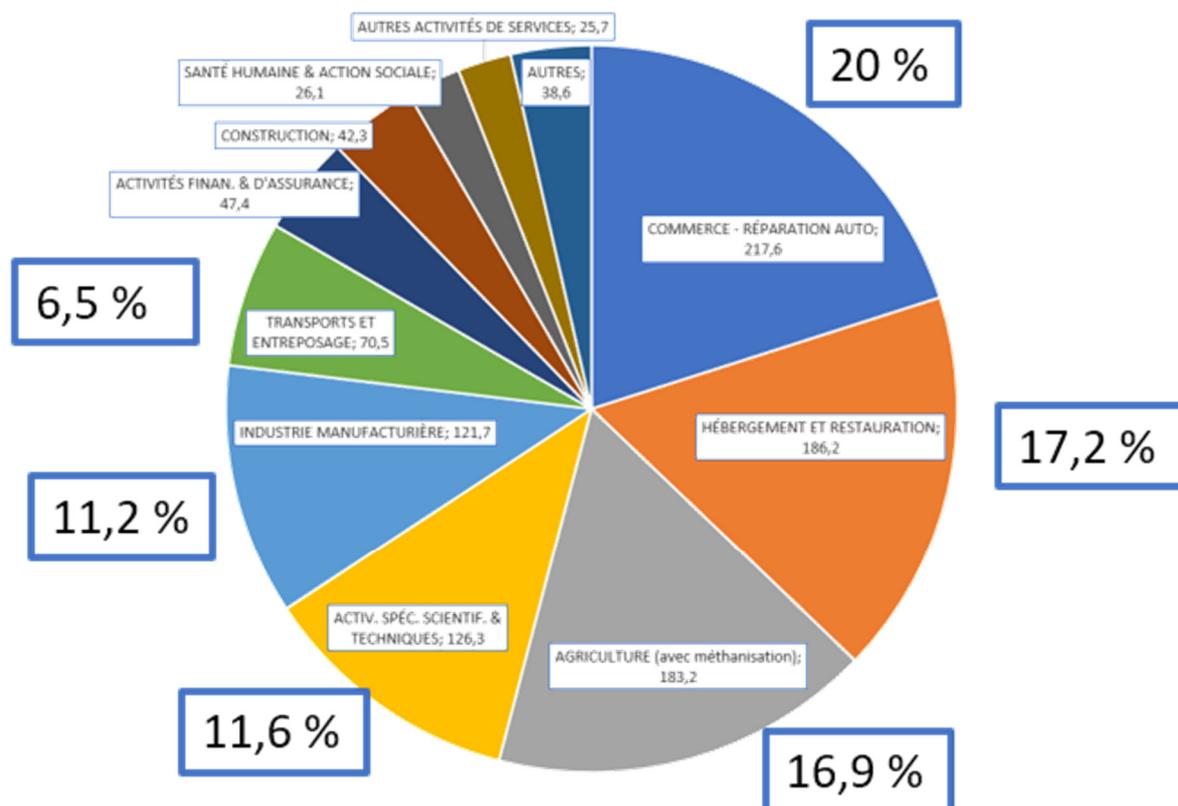
Les provisions sur risques nés ou à naître attendus de 60,2 M€ augmentent légèrement de 0,7 M€.

Le solde du fonds de garantie (121M€) couvre les pertes pour risques nés, attendus ou à naître avec une marge à 30 M€ en hausse de +5 M€ par rapport à 2020, sans prendre en compte ni les produits financiers à venir issus de la gestion financière du fonds, ni la dotation au FRBG.



LES ENCOURS

1 085 millions d'€ d'encours au 31/12/2021, en augmentation de 6.8%, se répartit comme suit :



A noter : une baisse de 6,6% des encours douteux et douteux compromis (79 M€ au 31/12/2021 contre 84,7 M€ au 31/12/2020)

LES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers - essentiellement des produits de taux - représentent 98% de l'actif au 31 décembre 2021.

Les dettes d'Etat, classées en titres d'investissement, représentent 15% du total des actifs financiers.

En 2021, les plus-values potentielles sont en baisse dans un environnement de taux qui demeure bas : 13 M€ en 2021 vs 14,8 M€ en 2020.

La rémunération moyenne, en tenant compte des provisions et reprises pour dépréciation des actifs financiers, s'élève à 1,31%. Ce même ratio ramené à un actif moyen diminué de la trésorerie courante est de 1,51%.

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment examiné les points suivants décrits dans les notes de l'annexe :

- la méthode de détermination des provisions pour risques nés et pour risques à naitre attendus comptabilisées (note « 2.9.1. Méthode appliquée »)
- la méthode d'estimation des pertes latentes sur risques à naitre mentionnées en engagements hors-bilan (note « 4. Estimation des pertes latentes ») ;
- les méthodes de valorisation des titres d'investissement, des titres de placement et des titres de participation (note « 2.1 Titres de transaction, de placement et d'investissement », note « 3. Les parts dans les entreprises liées et titres de participation »).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au Comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article L.823-16 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rennes, le 15 avril 2022

Le commissaire aux comptes

MAZARS

BILAN au 31 décembre 2021

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques Centrales, CCP	1	1
Créances sur les Etablissements de Crédit et assimilés	70 719	63 339
Obligations et autres titres à revenu fixe	78 953	82 307
Actions et autres titres à revenu variable	47 697	40 902
Parts dans les entreprises liées (*)	586	211
Immobilisations incorporelles	6	11
Immobilisations corporelles	1 541	1 575
Autres actifs	145	1 046
Comptes de régularisation	108	136
TOTAL de L'ACTIF	199 756	189 526
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements sur titres	2 234	2 956
Engagements d'ordre de la Clientèle	1 224 962	1 143 607
<i>dont réalisés</i>	1 085 741	1 016 902

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	202	873
Opérations avec la clientèle	19 771	18 678
Autres passifs	3 421	2 201
Comptes de régularisation	120	0
Provisions pour risques et charges	60 243	59 638
Fonds mutuel de garantie	60 869	56 475
FRBG	10 370	9 370
Capitaux propres hors FRBG	44 761	42 291
Capital souscrit	6 595	6 595
Primes d'émission	9 010	9 010
Réserves et Prime de fusion	26 687	25 805
Résultat de l'exercice	2 469	882
TOTAL du PASSIF	199 756	189 526
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de garantie	24 598	25 894

(*) Créance sur prêt PNAB	450
Agiprim	136
Total	586

	31/12/2021	31/12/2020
Risques à naître	31 609	30 997

COMPTE de RÉSULTAT au 31 décembre 2021

Produits et charges d'exploitation en K€	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	1 019	1 032
Commissions (Produits)	37	27
Commissions (Charges)	-443	-334
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-99	-219
Autres produits d'exploitation bancaire	12 203	10 388
Autres charges d'exploitation bancaire	-2	-1
Produit net bancaire	12 714	10 894
Charges générales d'exploitation	-7 855	-7 993
dont charges de personnel	5 537	5 401
<i>dont participation et forfait social</i>	281	0
dont frais administratifs	2 319	2 591
Dotations aux amortissements & Provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	-84	-90
Résultat brut d'exploitation	4 775	2 811
Résultat d'exploitation	4 775	2 811
Résultat courant avant impôts	4 775	2 811
Résultat exceptionnel	156	0
Impôts sur les bénéfiques	-1 461	-930
Dotation/reprise FRBG	-1 000	-1 000
RESULTAT NET	2 469	882

RESULTATS des 5 DERNIERES ANNÉES

Résultats des dernières années (en K€)	2021	2020	2019	2018	2017
Capital social	6 595	6 595	6 595	6 595	6 595
Nombre de parts	412 148	412 148	412 148	412 148	412 148
Fonds mutuel de garantie	60 869	56 475	58 418	52 104	47 651
Produit net bancaire	12 714	10 819	14 318	13 139	13 180
Résultat net	2 469	882	2 990	2 457	1 647
Capitaux propres	44 761	42 291	41 410	38 420	35 965
Encours de garanties mise en place au 31/12/N	1 085 741	1 003 411	936 668	854 576	801 188
Effectif au 31 décembre	82	82	85	87	85
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 402	3 401	3 634	3 580	3 551

VARIATION du FONDS de GARANTIE

(En K€)	2021	2020
Solde net au 01/01 des Fonds de garantie (a)	56 475	58 418
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		
Fonds de garantie encaissés dans l'année	9 271	7 757
Fonds de garantie remboursés contractuellement	-13	-66
Créances commerciales prescrites comptabilisées en produits	-64	-41
Contentieux décaissés	-5 585	-4 848
Réalizations de garantie sur dossiers décaissés	57	110
Produits financiers	2 135	2 119
Pertes financières latentes	-829	-439
Reprise sur pertes financières latentes n-1	439	471
Produits/ Charges de gestion du contentieux pour le compte des établissements financiers	-345	-319
Fonds de garantie échus non réclamés	-26	-118
Variation de la provision pour pertes latentes sur risques nés	1 588	1 871
Variation de la provision pour pertes attendues	-2 233	-8 440
VARIATION DE L'EXERCICE (b)	4 394	-1 943
Solde net du Fonds de garantie au 31 Décembre (a)+(b)	60 869	56 475

➔ Le taux de décote à appliquer aux fonds de garantie des contrats venus à échéance en 2021 s'élève à 88,36%, soit un taux de restitution de 11,64%.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



SIAGI



Garantie SIAGI



SIAGI

Société de caution mutuelle des entreprises de proximité
Société de financement agréée par l'Autorité de Contrôle
Prudential et de Résolution
2, rue Jean-Baptiste Pigalle – 75009 PARIS Tél. : +33 (0)1 48 74 54 00

www.siagi.com

